

CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

Séance du 1^{er} septembre 2026

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale et susceptible de référendum

--

b) Décisions susceptibles de référendum

--

c) Autres décisions

- pris en considération le postulat déposé par MM. les Conseillers communaux Stéphane Bruneau et Yann Glayre « Réalisation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre commercial de la Croix-Blanche ».

En outre, le Conseil communal a :

- assermenté Mmes Muriel Cuendet Schmidt, Christelle Racine et Ann Sheppard Baetschmann ainsi que MM. Alexandre Borges Gouveia, Baptiste Guey, Nicolas Häusel et André Racloz ;
- élu Mme Ann Sheppard Baetschmann en qualité de membre suppléante de la commission de gestion ;
- élu M. Nicolas Häusel en qualité de membre suppléant de la commission d'urbanisme et des constructions ;
- élu Mmes Paulette De Vrieze Stan, Soisic Boulad, Vânia Luis Francisco, Noémie Neumann Donegani et MM. Pierre Zimmermann, Baptiste Guey, Pierre Borel et Mario Miguel Gomes Campos en qualité de membres à la commission des pétitions ;
- élu Mmes Sandrine Largey Botti, Laoreta Zili et MM. Jean-Luc Magnenat, André Racloz, Julio Salgado et Stéphane Bruneau en qualité de membres suppléants à la commission des pétitions ;
- élu Mmes Valérie Crot Rottet, Muriel Cuendet Schmidt, Latha Heiniger, Béryl Macé, Noémie Neumann Donegani, Fabienne Guignard et MM. Olivier Jeanmonod et Pascal Clément en qualité de membres à la commission de politique régionale ;
- élu Mme Christine Von Siebenthal, Christelle Racine, Ardiane Pasquier et MM. Marc Veraguth, Michael Mäder et Morgan Bride en qualité de membres suppléants à la commission de politique régionale ;
- élu Mme Fanny Burki et M. Marc Veraguth en qualité de membres du Législatif au Conseil d'établissement ;
- élu M. Bogomil Kohlbrenner en qualité de délégué au comité de l'Association de l'Accueil de l'enfance d'Épalinges ;

- élu M. Marc Veraguth en qualité de délégué au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- élu M. Yann Glayre en qualité de délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- élu MM. Julio Salgado, Félix Schmidt et Ernest Corbaz en qualité de membres à la Commission consultative du fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEED) ;
- refusé la prise en considération du postulat déposé par M. le Conseiller communal Félix Schmidt « Application du principe du pollueur-payeur aux biodéchets » ;
- soutenu l'interpellation de Mme la Conseillère communale Laetitia Kulak « Série noire pour les chats d'Épalinges : quelles sont les actions prises par la Municipalité ? », à laquelle il a été répondu de suite ;
- soutenu l'interpellation de Mme la Conseillère communale Béryl Macé et M. le Conseiller communal Baptiste Guey « Enclassement, transports et sécurité des élèves : quelle stratégie pour l'école d'Épalinges ? » ;
- soutenu l'interpellation de Mme la Conseillère communale Ardiane Pasquier « Protection des données personnelles au sein de la Commune » ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Erich Dürst, au nom de la commission d'urbanisme et des constructions, qu'une information plus aboutie et complémentaire puisse être donnée à l'attention des Palinzard-e-s sur l'effet anticipé du PACom ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Erich Dürst demandant au Bureau du Conseil de réguler l'utilisation des images projetées en séances plénières ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Cyril Duruz qu'en milieu de législature, notamment une fois que le conseil intercommunal de la nouvelle STEP de Vidy sera créé, le Bureau convoque les présidents de groupes et partis pour échanger sur la répartition des commissaires ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Yves Morcaut « Pour une participation d'Épalinges à la Semaine d'actions contre le racisme 2027 intégrant explicitement la lutte contre l'antisémitisme. » ;
- entendu la question de Mme la Conseillère communale Linn Thoreau Margot, demandant à la Municipalité si elle compte se pencher sur la question de l'isolation thermique des écoles d'Épalinges et entreprendre des démarches pour protéger nos enfants face aux canicules de cet été et de ce qui nous attend dans les futures années, à laquelle il a été répondu de suite ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Stéphane Bruneau « Pour une meilleure information sur les objets trouvés » ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant au Bureau quel sont les rôles et devoirs des membres du législatif dans le domaine public ;
- entendu le vœu de Mme la Conseillère communale Fanny Burki demandant que les agents de sécurité publique de la commune sanctionnent les véhicules stationnés de manière illicite aux abords du collège du Chaugand, malgré les zones de dépose rapide, mettant en danger les enfants se rendant seuls à pied à l'école. Il a été répondu de suite que l'information sera transmise immédiatement à la Sécurité publique.

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au Greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale (voir les articles 162 et 163 de la loi sur l'exercice des droits politiques LEDP), la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de

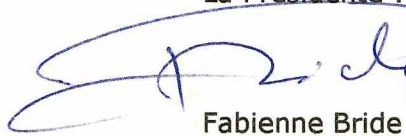
liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage au pilier public ou la publication de la décision. Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Si la demande de référendum satisfait aux exigences ci-dessus, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt, autorise la récolte des signatures, scelle la liste et informe le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum sont affichés au pilier public.

Les listes de signatures doivent être déposées au Greffe municipal dans les trente jours qui suivent l'affichage au pilier public, signées par 15% du corps électoral de la commune. Si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (article 134 alinéa 2 et 3 LEDP par analogie).

Pour les objets susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle, les délais après affichage au pilier public ou publication de la décision sont de 20 jours (article 5 alinéa 2 et 3 de la loi sur la juridiction constitutionnelle LJC).

Épalinges, le 3 septembre 2026

La Présidente :		La Secrétaire :
		
Fabienne Bride		Fabienne Gheza